

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 5

Artikel: Note de l'architecte en chef sur l'aménagement des terrains et sur la conception architectural de l'exposition

Autor: Camenzind, Alberto

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Note de l'architecte en chef sur l'aménagement des terrains et sur la conception architecturale de l'exposition

26

Le programme de l'exposition est le canevas de ce que l'exposition elle-même veut dire. Les idées qu'il contient doivent être transportées sur le terrain et s'exprimer par une composition urbanistique et architecturale qui en sera finalement le langage. Ce dernier sera d'autant plus clair qu'il correspondra à la logique du programme et d'autant plus beau qu'il tirera parti des éléments positifs qu'offre la nature à cet endroit.

L'aire à disposition n'est pas belle dans son ensemble ; de plus, on peut affirmer qu'elle n'est guère prête à recevoir l'exposition, soit dans son état actuel, soit après les différents aménagements prévus par les pouvoirs publics tels que : travaux routiers à la Maladière, couverture du Flon en amont du carrefour, déplacement de la station d'épuration, etc. Ces aménagements devraient être effectués par les pouvoirs publics avant que l'exposition commence ses propres travaux. Les terrains sur lesquels elle sera située appartiennent à la ville de Lausanne et comprennent deux parties :

1. La vallée du Flon, de Sévelin au carrefour de la Maladière, zone dominante, centrale, en pente, qui correspond actuellement à un amas de débris peu esthétique.
2. La plaine de Vidy, des bains de Bellerive, non compris, au parc Bourget, non compris, zone plate et allongée avec des rivages superbes au bord du lac et des terrains moins intéressants à l'intérieur.

Le terrain à disposition, environ 550 000 m², est suffisant pour organiser une Exposition nationale. La surface construite sera d'environ 150 000 m², le reste étant réservé à la circulation séparée des piétons et des véhicules, ainsi qu'aux zones vertes. Cette surface comprend également environ 140 000 m² gagnés sur le lac par des comblements de l'embouchure du Flon jusqu'au large de Bellerive-Plage.

L'exposition sera ainsi divisée en deux zones de nature très différente et cette répartition correspond aux deux grands chapitres du programme :

partie générale (vallée du Flon) ;
sections spéciales (plaine de Vidy).

La différence de structure des terrains offre des possibilités intéressantes pour la distribution du projet, mais en revanche elle soulève certains problèmes fonctionnels et urbanistiques très ardues à résoudre au point de soudure entre plaine et pente. En particulier la coupure qui est créée à un tel endroit par un nouveau giratoire imposera des études très approfondies.

Les plans actuels ne doivent donc pas être considérés comme immuables et définitifs, car ils représentent surtout l'idée de base et l'étude d'organisation et de distribution des masses.

La nécessité de créer à Sévelin une gare spéciale au profit de l'exposition détermine la création à cet endroit d'une entrée importante, sinon principale. Les autres entrées seront situées tout naturellement à l'ouest, à la limite du parc Bourget, et à l'est, à la

limite des bains de Bellerive. Les voyageurs arrivant en bateau auront par ailleurs la possibilité d'accéder directement à l'exposition.

La valeur d'une exposition n'est pas déterminée seulement par la qualité et la beauté de la matière exposée, mais surtout par un pouvoir d'exaltation qui dépend non pas des constructions à sensation de jadis (Tour Eiffel, Cristal Palace, etc.), mais surtout de l'ambiance qui découle des lieux, de la liaison intime entre la construction et la beauté des sites et de l'atmosphère de rêve qui est fonction d'art et de mesure.

Il s'avère donc nécessaire de créer des espaces naturels beaux et distincts, propres à accueillir les divers secteurs traduisant en langage architectural la logique exprimée dans le programme (voir le schéma 1).

On créera tout d'abord dans la vallée du Flon, de Sévelin au lac, une succession de plans d'eau afin d'atténuer la cassure trop brutale du carrefour de la Maladière. Ensuite, le terrain sera compartimenté, de manière à créer des ambiances différentes tendant à inspirer les diverses réalisations architecturales qui s'y trouveront placées.

Un autre élément important de composition urbanistique est l'organisation de la circulation. Celle des piétons est étudiée en fonction de la nature du terrain, du circuit de visite et des possibilités d'orientation. Ses dimensions dépendront d'un chiffre moyen de 75 000 visiteurs par jour avec des pointes pouvant aller jusqu'à 200 000.

L'exposition sera conçue de façon à pouvoir être visitée dans son ensemble en un jour. Des transports variés, d'agrément ou de masse, en faciliteront la visite. Ils relieront les entrées est et ouest, le nord et le sud, et permettront notamment de remonter sans fatigue la vallée du Flon.

La circulation des véhicules devra emprunter d'autres voies que celles réservées aux piétons.

Des transports de masse sont prévus entre la Maladière et Sévelin par des moyens nouveaux qui sont à l'étude. La plaine de Vidy sera desservie par des transports d'agrément. A ce propos, l'idée ingénieuse de la rivière enchantée pourrait être l'élément traditionnel liant les Expositions nationales.

Les constructions comprendront les bâtiments d'exposition proprement dits, groupés selon les exigences du programme de l'exposition, et les bâtiments à affectation spéciale (restaurants, salles de spectacle, bâtiments administratifs ou des services publics), placés sur le terrain isolément ou en groupe selon leur destination. Leur implantation devra répondre aux exigences de l'urbanisme moderne : concentration claire et distincte autour des différents noyaux avec des alternations successives de larges surfaces vertes de repos et d'agrément.

Le programme de l'exposition groupe la matière en sections, non seulement d'après des thèmes spécifiques aux différents groupes d'exposition, mais en fonction d'une unité d'esprit et d'un thème commun

groupant ces sections en secteurs et faisant ressortir le rapport entre les visiteurs (c'est-à-dire l'homme) et la matière exposée. Par exemple : il ne suffit pas de présenter les soins du corps, comme la médecine, les sports, la bonne cuisine, etc., ou ceux de l'esprit, comme l'école, les loisirs, le tourisme, etc., dans des pavillons ou des cellules séparées ; le tout a un dénominateur commun bien plus humain et moins technique, qui est celui de l'art de vivre.

Cela devrait s'exprimer en langage architectural par une nouvelle formule d'exposition que nous avons appelée « le centre multicellulaire d'exposition », dans lequel la matière exposée variera en mode de présentation dans chacune des cellules, mais où l'unité d'esprit s'exprimera par la structure commune de la construction (voir schéma 2).

Sur le plan de la préparation et de la réalisation de l'exposition, cette conception architecturale imposera une étroite collaboration entre architectes et graphistes, qui devront travailler en équipe. Ce travail est conçu selon une structure pyramidale (voir schéma 3).

La Direction de l'exposition supervise l'équipe responsable de la réalisation du secteur (multicellulaire) qui comprend l'architecte, le graphiste et l'exposant avec l'adjonction de spécialistes, conseillers et artistes.

Cette équipe du secteur supervise à son tour les équipes de réalisation des sections (cellules).

Afin d'assurer la coordination générale dans l'idée du multicellulaire, l'architecte du secteur et les architectes des sections forment un « team ». Il en est de même pour les graphistes et les exposants.

Ces centres multicellulaires seront implantés chacun dans un compartiment de terrain différent. Ces divers compartiments aux caractéristiques distinctes influenceront l'architecture au même titre que la diversité des exigences fonctionnelles propres à chaque centre.

L'exposition telle qu'elle a été conçue ne peut pas comporter de constructions permanentes, car elle doit, par sa nature même, s'adresser directement à l'esprit par un degré de simplicité et de synthèse poussé à l'extrême.

Par des constructions permanentes, il serait difficile de disposer d'un langage suffisamment incisif et puissant pour exprimer l'esprit de recherche et d'expérimentation.

L'exposition veut formuler des idées, mais veut être aussi un élément catalyseur pour des réalisations concrètes. Afin d'en démontrer quelques-unes, la direction fait tous ses efforts pour provoquer la création d'unités pilotes qui devraient être des démonstrations spécifiques de ce que l'on peut faire en réalité lorsqu'on agit dans l'esprit de l'exposition.

Tout en nous rendant parfaitement compte des difficultés de réaliser de tels projets dans le court laps de temps à disposition, nous avons étudié la possibilité de créer dans la région lausannoise un quartier modèle expérimental dans un endroit défini par des

études précises d'ordre urbanistique. Cette réalisation devrait innover dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture, de l'aménagement intérieur, de la technique, de la réglementation des constructions, du financement, tout en étant établie sur des bases sociales normales et économiquement sûres.

Elle ne serait qu'une confirmation de ce qu'il faut, pour la Suisse de demain, « croire et créer ».

Alberto Camenzind,
président de la Fédération
des architectes suisses.

Concours d'architecture pour l'étude d'une chapelle avec crématoire au cimetière du Bois-de-Vaux, à Lausanne

Le jury chargé de juger et de classer les vingt-neuf projets présentés était composé de MM. Alfred Bussey, municipal et directeur de police, président ; Arthur Lozeron, architecte, Genève, vice-président ; H. Brechbühler, architecte, Berne et Lausanne ; A. Desarzens, chef du Service des parcs et promenades ; J.-L. Lavanchy, architecte, chef du Service des bâtiments de la ville ; Roger Parisod, chef de service à la Direction de police ; Etienne Porret, architecte, chef du Service d'urbanisme ; J. Schwaar, président de la Société vaudoise de crémation ; J.-P. Vouga, architecte.

Il s'est réuni les 20, 26 et 27 avril 1960.

Il a attribué les prix suivants :

Premier prix : 3500 fr. au projet Delos, à MM. C. et F. Brugger, architectes, Lausanne.

Deuxième prix : 3300 fr. au projet Flora, à MM. Guido Cocchi, Nicolas Petrovitch-Niegoch, René Vittone, Michel-Robert Weber, Roland Willomet, architectes EPUL-SIA, M. Edmond Bachofen, architecte EPUL, collaborateur, à Lausanne.

Troisième prix : 3100 fr. au projet Hephastos, à M. Daniel Gudat, architecte, M. Edmond Guex, collaborateur, à Yverdon.

Quatrième prix : 2900 fr. au projet Pax (I), à M. Marc Piccard, architecte SIA-FAS, à Lausanne.

Cinquième prix : 2700 fr. au projet Cerbère, à MM. Schaffner et Schlup, architectes SIA, M. J.-J. Danthe, collaborateur, à Lausanne.

Sixième prix : 2500 fr. au projet Nout, à M. Fernand Meyrat, architecte, à Lausanne.

Le jury a toutefois recommandé à la Municipalité de Lausanne de confier la suite des études aux auteurs du projet Pulvis, MM. Eugène Mamin et Hubert Vuilleumier, architectes à Lausanne, dont le projet mis hors concours pour une inobservation du programme, présente à ses yeux la meilleure solution.